



**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT POUR  
L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**



*Figure 1 - Mairie de CROZET*

**Date de limite des offres : le 24 juin 2022 à 12h00**

## 1. Contexte

La commune de **CROZET** a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation de son domaine public pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur **son futur centre technique**.

La commune de **CROZET** est susceptible de donner suite à cette demande d'occupation temporaire du domaine public afin de permettre le développement de la production d'énergie renouvelable.

Par conséquent, tout porteur de projet concurrent pour la mise en œuvre d'une centrale photovoltaïque intéressé par l'occupation temporaire de la toiture concernée peut se manifester dans les délais fixés par le présent avis (article L.2122-1-4 du Code de la Propriété des Personnes Publiques). Cet appel à manifestation d'intérêt concurrent vaut aussi procédure de publicité et de sélection préalable requise à l'article L.2122-1-1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques.

## 2. Caractéristiques administratives de l'autorisation d'occupation temporaire

- **Objet** : Installation, exploitation et maintenance d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du **futur centre technique**.
  - **Lieu** : 63, Rte de la Télécabine – 01170 CROZET
  - **Référence cadastrale** : Parcelle 1864 Section C
- **Surface estimative du futur centre technique** : 145 m<sup>2</sup> (cf. annexe)
- **Type d'autorisation** : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public (de nature précaire et révocable). Elle sera formalisée par une convention conclue entre les parties qui reprendra l'ensemble des droits et obligations de chaque partie.
- **Durée** : 35 ans à compter de la mise en service de l'installation.

## 3. Délai et procédure de dépôt des candidatures

- **Type de procédure** : Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public, conformément à l'article L.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.
- **Date limite de réception des candidatures** : 2 semaines à compter de la publication du présent avis.
- **Modalités de dépôt des candidatures** : Le dossier de candidature devra être déposé à l'adresse électronique suivante : [mairie@crozet.fr](mailto:mairie@crozet.fr).
- **Contenu du dossier de candidature** : Le candidat devra présenter un dossier comprenant les documents suivants :
  - Un courrier de présentation du candidat et de son intérêt à présenter ce type de projet ;
  - Des justificatifs de sa capacité économique et financière ;
  - Une note présentant l'activité du candidat sur le secteur de l'installation/exploitation/maintenance de centrales photovoltaïques ;
  - Un mémoire méthodologique et technique présentant le projet dans ses différents aspects : technique (plan de calepinage, ...), esthétique (modélisation 3D, intégration paysagère, ...), productivité, environnemental, temporel (planning d'intervention, ...) et ancrage local.

## 4. Critères de choix

La commune de **CROZET** procédera à une sélection selon les critères suivants :

- Puissance de l'installation ;
- Qualité de l'équipement posé ;
- Compréhension du contexte ;
- Capacité d'intervention et optimisation du fonctionnement de la centrale pour maximiser la production (supervision + protocole d'intervention maintenance préventive et curative) ;
- Solidité du portage juridique et financier du projet avec, dans la mesure du possible, un ancrage local.

Les candidats sont informés que la commune de **CROZET** se réserve le droit d'entamer une négociation avec les candidats et de ne pas donner suite au projet.

## 5. Annexe

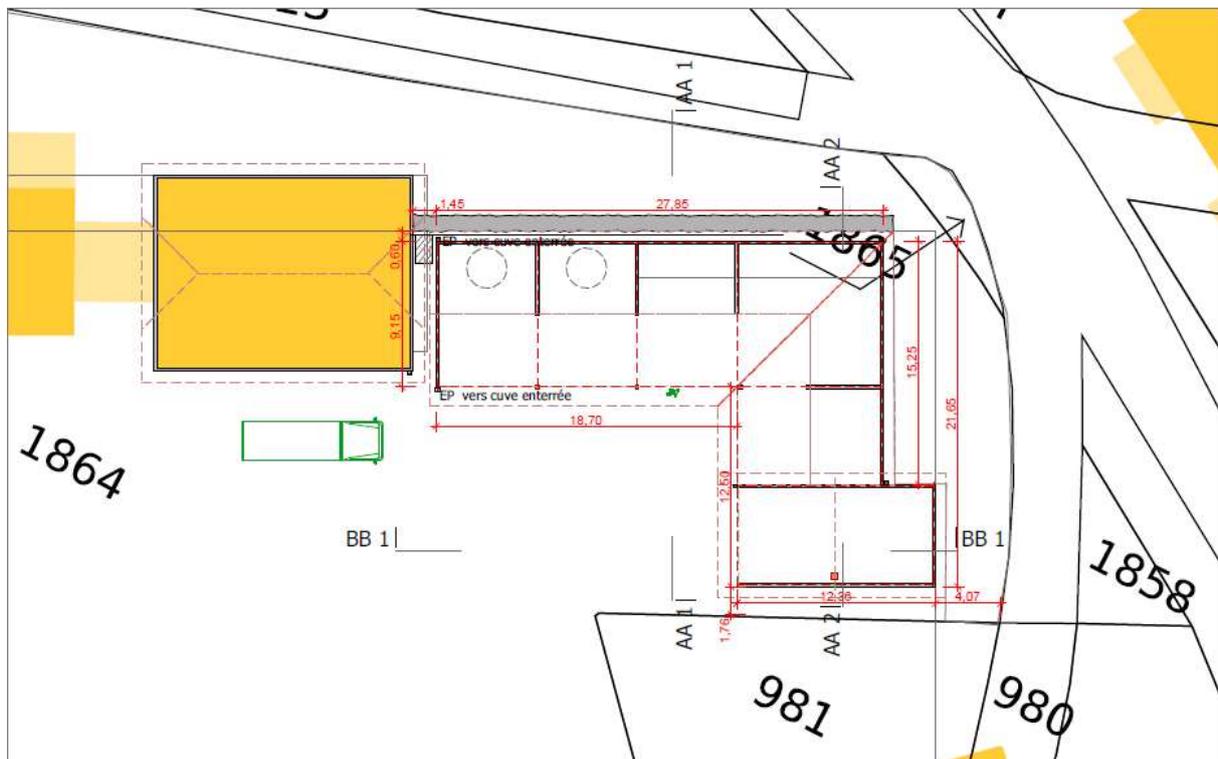


Figure 2 – Plan de masse du futur centre technique de CROZET

**Pouvoir adjudicateur** : Madame la Maire de Crozet, place de la Mairie – 01170 CROZET – 04 50 41 02 46 – [mairie@crozet.fr](mailto:mairie@crozet.fr)

**Procédure de passation** : publicité libre ; sans mise en concurrence préalable. L'AMI N'étant pas prévu dans les dispositions du code de la commande publique, il en relève donc d'aucune procédure déterminée par ce dernier.

**Critères d'attribution** : en cas de manifestation d'intérêt concurrente, le pouvoir adjudicateur organisera une mise en concurrence dans le respect des principes de transparence et de bonne gestion des deniers publics. Les modalités relatives aux critères d'attribution seront communiquées aux candidats lors de cette nouvelle procédure.

**Transmission des plis** : à l'adresse [mairie@crozet.fr](mailto:mairie@crozet.fr)

**Date d'envoi de la publication sur le site internet de la mairie www.crozet.fr** : vendredi 10 juin 2022

**Date de limite de remise des offres** : vendredi 24 juin 2022 à 12h00